



État : 1^{er} mai 2020 ; version 1.02

Fiche technique du jeu d'indicateurs 10 Socio-économie



Indicateur : • 10.1 Acceptation du projet par les groupes d'intérêts (d'après Woolsey et al. 2005 ; n 1)

Impressum

Éditeur :

Office fédéral de l'environnement (OFEV) L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Auteurs de la publication originale (2005) :

Markus Hostmann (OFEV)

Accompagnement technique adaptation (2019) :

Experts accompagnants : Markus Hostmann (OFEV)
Groupe d'accompagnement niveau national : Ulrika Åberg (Eawag), Marco Baumann (TG), Simone Baumgartner (OFEV), Anna Belser (OFEV), Nanina Blank (AG), Arielle Cordonier (GE), Roger Dürrenmatt (SO), Claudia Eisenring (TG), Martin Huber-Gysi (OFEV), Lukas Hunzinger (Flussbau AG), Manuela Krähenbühl (ZH), Vinzenz Maurer (BE), Nathalie Menetrey (VD), Erik Olbrecht (GR), Eva Schager (NW), Lucie Sprecher (Eawag), Gregor Thomas (OFEV), Pascal Vonlanthen (Aquabios), Heiko Wehse (Hunziker Betatech), Christine Weber (Eawag), Hansjürg Wüthrich (BE)

Référence bibliographique : Office fédéral de l'environnement (éd.) 2019 : Jeu d'indicateurs 10 – Socio-économie. Dans : Contrôle des effets des revitalisations de cours d'eau – Apprendre ensemble pour l'avenir. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne. Fiche technique 10, V1.02.

Rédaction : Christine Weber, Lucie Sprecher (Eawag)

Relecture de la version allemande : Evi Binderheim (Sponsolim Umweltconsulting)

Illustrations : Laurence Rickett (Firstbrand), Eliane Scharmin, Christine Weber (Eawag)

Image de couverture : Vinzenz Maurer (Canton de Berne, Laurence Rickett (Firstbrand))

Traduction française : Service linguistique de l'OFEV

Téléchargement au format PDF :

<https://www.bafu.admin.ch/contrôle-des-effets-revit>

(il n'est pas possible de commander une version imprimée)

Cette publication est également disponible en allemand.

© OFEV 2019

Ce document a été élaboré pour le contrôle des effets STANDARD sur l'ensemble de la Suisse pour les projets de revitalisation de cours d'eau et doit être utilisé conjointement avec le document « Contrôle des effets des revitalisations de cours d'eau – Apprendre ensemble pour l'avenir » (OFEV 2019). L'indicateur contenu dans ce jeu provient de différentes sources (p. ex. Woolsey et al. 2005 ; Système modulaire gradué) et a été partiellement adapté pour cette documentation pratique. Vous trouverez un aperçu des changements les plus importants dans la fiche 7.

Principe

L'acceptation d'un projet de revitalisation est un indicateur de la manière dont le projet et son déroulement sont accueillis, par exemple, par des groupes d'intérêts tels que les pêcheurs ou encore les associations environnementales. Dans le cadre du contrôle des effets socio-économiques, l'acceptation est un paramètre important dans la perspective d'une gestion durable des cours d'eau : plus elle est importante, plus simple il sera facile de mener d'autres projets de revitalisation dans la même région. Le présent indicateur se concentre sur les groupes d'intérêts associés au processus de planification. Il n'est donc pas représentatif de l'acceptation de l'ensemble de la population, mais en fournit tout de même un aperçu.

Paramètres	L'acceptation est décrite par le degré d'approbation des groupes d'intérêts avant et après la mise en œuvre du projet. Cinq questions relatives aux objectifs, au processus et au résultat du projet ainsi qu'à la satisfaction générale permettent de déterminer ce degré. Pour chaque question, une valeur comprise entre 0 et 5 est attribuée, 0 correspondant à une satisfaction très faible et 5 à une satisfaction très élevée. On calcule ensuite la moyenne des valeurs obtenues.
Champ d'application	Ce jeu d'indicateurs peut être choisi pour tous les projets, y compris pour les projets individuels, et n'est pas concerné par la règle du nombre minimum et nombre maximal de jeux d'indicateurs à choisir.
Particularités	<p>Les entretiens doivent être menés par le responsable de projet ou par un collaborateur de projet nommé par le groupe d'intérêts. Les groupes d'intérêts doivent se sentir pris au sérieux et les discussions doivent aussi permettre d'obtenir des informations et des clarifications concernant le projet.</p> <p>Si le représentant initial d'un groupe d'intérêts n'est plus disponible après le premier ou le deuxième relevé suivant la revitalisation (p. ex. en raison d'un départ, d'un départ à la retraite, etc.), un autre représentant peut prendre sa place. Il est essentiel que l'acceptation soit recueillie auprès des mêmes groupes d'intérêts avant et après la mise en œuvre du projet.</p>
Période de réalisation du relevé et fréquence	<p>Le relevé de l'acceptation n'est pas tributaire d'une période spécifique de l'année pour être réalisé.</p> <p>Le relevé avant revitalisation doit avoir lieu juste avant le lancement des travaux, c.-à-d. une fois l'autorisation de construire obtenue.</p> <p>À la différence de la procédure générale dans le cadre du contrôle des effets STANDARD, le premier relevé après revitalisation pour ce jeu d'indicateurs est fixé entre la première et la deuxième année après la fin des travaux, et le second relevé entre la quatrième et la sixième année après la fin des travaux.</p>
Matériel et équipement	Matériel général (cf. fiche 8).

Déroulement du relevé de terrain

Les différentes étapes du relevé sont présentées ci-après, par ordre chronologique.

Étape	Description	Indicateur
Identification des groupes d'intérêts (= analyse des parties prenantes)	<ul style="list-style-type: none"> L'identification des groupes d'intérêts s'effectue en deux étapes : <ol style="list-style-type: none"> Dans un premier temps, les groupes participant à la planification du projet de revitalisation sont identifiés (p. ex. associations environnementales, propriétaires fonciers, industrie). Ensuite, d'autres groupes d'intérêts locaux doivent être associés, p. ex. les usagers, les associations environnementales ou les communes (tourisme). Le « Manuel Processus participatif dans les projets d'aménagement de cours d'eau » (OFEV 2019) fournit des indications sur les groupes d'intérêts possibles. Le nombre de groupes dépend du projet concerné ; aucun nombre minimum et maximum de groupes n'est donc indiqué ici. Le choix des groupes d'intérêts et de leurs représentants repose sur l'analyse des parties prenantes. Un représentant par groupe suffit. 	10.1

	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque groupe est attribué à une des sept catégories ci-dessous ; si nécessaire, plusieurs groupes d'intérêts peuvent être sollicités pour chaque catégorie : <ul style="list-style-type: none"> a) Défenseurs de l'environnement (p. ex. associations notamment de pêche, d'ornithologie) b) Représentants du monde agricole (p. ex. associations, agriculteurs, exploitants de terrains) c) Représentants des ressources en eau potable d) Visiteurs ou usagers récréatifs e) Propriétaires fonciers sans agriculture (p. ex. personnes privées, communauté locale) f) Commune (dans la mesure où le canton est responsable de la planification) g) Autres 	
<p>Réalisation des entretiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de chaque groupe d'intérêts sont interrogés sur leur degré d'approbation quant aux objectifs, au processus, au résultat et à l'ensemble du projet à travers cinq questions : <ol style="list-style-type: none"> 1. Quelle est votre degré de satisfaction général vis-à-vis du projet de revitalisation ? 2. Est-ce que les objectifs du projet sont en accord avec vos objectifs ? 3. Quel est votre niveau de satisfaction concernant le déroulement du processus de planification ? 4. Avez-vous été suffisamment impliqué(e) ? 5. Comment évaluez-vous le résultat (prévu) de la revitalisation ? <p>Le degré d'approbation reflète la satisfaction quant au processus et au résultat (fixé).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de l'entretien peut être choisi librement (p. ex. par téléphone, à la suite d'une séance du groupe d'accompagnement). • Le formulaire (cf. protocole de terrain du jeu 10) contient cinq questions auxquelles doivent répondre l'ensemble des représentants. Des questions peuvent être ajoutées en fonction du groupe d'intérêt concerné. Ces questions supplémentaires ne doivent pas être consignées dans le formulaire de données, mais elles sont recommandées car elles peuvent donner lieu à des propositions d'amélioration précieuses pour l'équipe de projet. • Pour chaque réponse donnée, la personne qui pose les questions traduit cette réponse en une valeur comprise entre 0 et 5, 0 correspondant à une satisfaction très faible et 5 à une satisfaction très élevée. Il est possible d'utiliser des nombres décimaux. • Si certaines réponses indiquent une satisfaction faible ou très faible vis-à-vis du projet, il convient de se renseigner sur la cause et de l'indiquer dans la colonne « Remarque » du formulaire de données. Exemples de causes possibles : <ul style="list-style-type: none"> a) Implication insuffisante dans la planification du projet b) Objectifs écologiques pas atteints de manière satisfaisante c) Besoin d'espace trop important d) Attractivité insuffisante sur le plan récréatif e) Coûts trop élevés 	<p>10.1</p>
<p>Protocole de terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le questionnaire doit être rempli par le responsable de projet au cours de l'entretien ou après celui-ci. 	<p>10.1</p>

Évaluation des résultats par indicateur

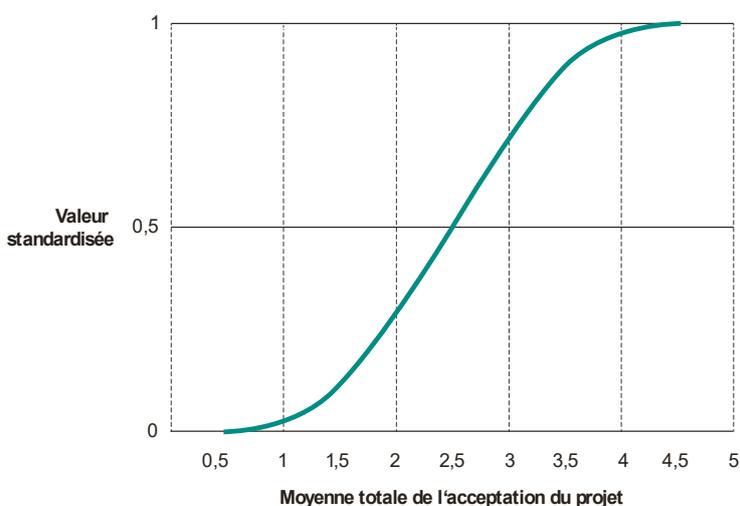
Les méthodes d'évaluation mentionnées ci-dessous se basent sur les fiches techniques de l'indicateur d'origine du « Guide du suivi des projets de revitalisation fluviale ». Elles sont utilisées comme aide et feront l'objet d'une révision dans les années à venir à partir des expériences acquises dans le cadre des contrôles des effets STANDARD et APPROFONDI.

Indicateur	Description
10.1 Acceptation du projet par les groupes d'intérêts	<p>À la fin du processus, les points des cinq questions sont additionnés et la moyenne de chaque groupe d'intérêts est calculée, puis la moyenne totale de l'ensemble des groupes est calculée. Cette dernière moyenne est ensuite attribuée à une classe d'approbation sur la base du tableau 10.1.</p> <p>Dans le cadre de la standardisation, la moyenne issue du tableau 10.1 est convertie en une valeur comprise entre 0 et 1 à l'aide d'une fonction de valeurs (fig. 10.1). La valeur indicative 1 correspond à une acceptation moyenne <i>très élevée</i>, tandis que la valeur 0 à une acceptation moyenne <i>très faible</i>. Une acceptation moyenne <i>moyenne</i> constitue un seuil critique, car lorsque le degré d'approbation est faible, il est fort probable que les projets de revitalisation futurs soient rejetés en cas de vote en assemblée communale.</p> <p>Il est possible de savoir si l'acceptation s'est améliorée au fil du projet en comparant l'acceptation avant et après la revitalisation. Les analyses effectuées jusqu'à présent indiquent que l'acceptation au terme du projet de revitalisation est souvent bien plus élevée qu'avant le lancement du projet (Bratrich 2004).</p>

Tableau 10.1 : Classes du degré d'approbation du projet.

Moyenne totale = entre 0 et 1 point	Moyenne totale = entre 1 et 2 points	Moyenne totale = entre 2 et 3 points	Moyenne totale = entre 3 et 4 points	Moyenne totale = entre 4 et 5 points
Acceptation très faible	Acceptation faible	Acceptation moyenne	Acceptation élevée	Acceptation très élevée
En moyenne, le projet est <i>très faiblement</i> ou <i>pas</i> approuvé par les personnes interrogées.	En moyenne, le projet est <i>faiblement</i> approuvé par les personnes interrogées.	En moyenne, le projet est <i>moyennement</i> approuvé par les personnes interrogées.	En moyenne, le projet est <i>fortement</i> approuvé par les personnes interrogées.	En moyenne, le projet est <i>très fortement</i> approuvé par les personnes interrogées.

Figure 10.1 : Graphique de standardisation des résultats.



Charge de travail

Tableau 10.2 : Estimation des ressources nécessaires (temps et personnel) pour le relevé et l'évaluation du jeu d'indicateurs 10. Les charges supplémentaires (p.ex. déplacement pour le rendez-vous) ne sont pas incluses. Une estimation globale des coûts est disponible dans le tableau 2.1 de la fiche 2.

Étapes	Spécialistes		Aide	
	Personnes	Temps par pers. (h)	Personnes	Temps par pers. (h)
Préparation (analyse des parties prenantes, fixation de rendez-vous)	1	3-4		
Réalisation des entretiens	1	6-8		
Numérisation et évaluation des réponses	1	2		
Total heures/pers. (p h)	11-14			
Remarques : La charge de travail pour chaque groupe d'intérêts est estimée à 1 heure environ. Aucune durée minimale ni maximale n'est prescrite.				

Informations complémentaires

Données à rendre	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de données du jeu d'indicateurs 10 : « CT_CodeProjet_RELEVE_Jeu10_V#.xls » <p>Abréviations à remplacer (cf. fiche 5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CT = Abréviation officielle du canton (p. ex. VD) • CodeProjet = Code du projet • RELEVE = Précise s'il s'agit d'un échantillonnage avant ou après la revitalisation. À remplacer donc par « AVANT », « APRES1 », « APRES2 » ou « APPROFONDI » • V# = Remplacer le # par le n° de la version du formulaire de données.
Annexes	Le protocole de terrain, le formulaire de données et les autres aides peuvent être téléchargés sur : https://www.bafu.admin.ch/contrôle-des-effets-revit

Répertoire des modifications

Les changements pertinents sont mis en évidence en **vert**.

Date (mm/yy)	Version	Modification	Responsabilité
4/2020	1.02	Correction d'erreurs typographiques, petits ajustements conceptuels	Eawag